

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°1

Objet : Écrêtements de factures proposés par la Commission « Relation abonnés et solidarités» réunie le 6 février 2023

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Le Président expose aux membres du Bureau que la Commission «Relations abonnés et solidarités» s'est réunie le 6 février dernier pour examiner des demandes d'écrêtement de factures formulées par des abonnés pour des motifs divers (fuites sur installations privées, consommations d'eau inexplicables, situations financières personnelles difficiles, ...).

Le Président précise que ces dossiers examinés par la Commission ne remplissent pas les conditions fixées à l'article L. 2224-12-4 du Code général des collectivités territoriales (loi dite Warsmann) pour bénéficier d'un abattement sur la facture d'eau.

Sur les 23 dossiers étudiés, la commission fait les propositions suivantes :

- 4 dossiers avec avis favorable pour écrêtement de factures ;
- 2 dossiers avec avis favorable pour remboursement de facture de plomberie ;
- 16 dossiers refusés ;
- 1 dossier reporté à la prochaine commission pour consultation du service juridique.

Conformément à la délibération du Comité syndical n°2 en date du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau et au Président, le Bureau est seul compétent pour :

“- Décider des écrêtements de facture en cas de contestations sur les consommations d'eau et d'assainissement ou en cas de fuite d'eau, notamment sur propositions d'une Commission d'élus.

- Décider d'accorder des remises gracieuses de dettes en cas de difficultés de paiement d'un abonné, notamment sur proposition d'une Commission d'élus. “

Il est proposé au Bureau d'approuver les écrêtements proposés par la Commission “Relations abonnés et solidarités” à l'issue de sa séance du 6 février 2023.

Le Bureau décide, à l'unanimité, de retenir les propositions d'écrêtements de factures pour les 4 dossiers présentés, en acceptant les écrêtements suivants :

Référence abonné	Proposition de la Commission « Relations abonnés et solidarités »	Montant estimé (en € TTC)
1265254	Accord pour écrêtement exceptionnel de 698 m ³ sur la part eau et 884 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 2998470 soit une facturation de 372 m ³ pour l'eau et 186 m ³ pour l'assainissement au lieu de 1070 m ³	2 757 €
1244509	Accord pour écrêtement exceptionnel de 1154 m ³ sur la part eau et 1246 m ³ sur la part assainissement de la facture d'eau et d'assainissement n° 2980971 soit une facturation de 184 m ³ pour l'eau et 92 m ³ pour l'assainissement au lieu de 1338 m ³	4 537 €

1012249	Accord pour écrêtement exceptionnel de 1254 m ³ sur la facture d'eau et d'assainissement n° 2558814 soit une facturation de 58 m ³ au lieu de 1312 m ³	5 047 €
1226112	Accord pour écrêtement exceptionnel de 2146 m ³ sur la facture d'eau à venir soit une facturation de 3 m ³ au lieu de 2149 m ³	3 860 €
		16 201 €

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
21/03/2023
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°2

Objet : Acquisition d'un terrain pour la construction d'un poste de refoulement à Mirebeau - Budget Assainissement

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Vu la délibération n°2 du Comité syndical du 7 octobre 2020 portant délégation de pouvoirs au Bureau pour prendre toute décision concernant l'acquisition de biens immobiliers, moyennant un prix maximum de 200 000 € HT,

Le Président informe les membres du Bureau du projet de restructuration des réseaux d'assainissement sur la commune de Mirebeau.

L'étude diagnostique des réseaux d'assainissement réalisée en 2022 a mis en évidence d'importantes entrées d'eaux claires parasites dans le réseau d'assainissement sur le secteur de Baconnet (drainage de l'eau de nappe).

L'installation d'un poste de refoulement permettra de restructurer l'assainissement et l'abandon de 900 ml de réseau vétuste.

Ce projet nécessite l'acquisition d'une surface approximative de terrain de 25 m², sur laquelle sera implanté l'ouvrage de relèvement des eaux usées.

Mesdames Rolande AMAUGER et Nicole PASQUINET, propriétaires indivis, acceptent de céder une telle surface (25 m²), à prendre sur la parcelle de terrain non-bâti identifiée au cadastre section ZI n°2, d'une contenance totale de 6 990 m² située à Mirebeau, lieu dit Bas de Gâtine, moyennant le prix de 500 euros (cf. plan en annexe).

Mesdames Rolande AMAUGER et Nicole PASQUINET consentent également à la constitution d'une servitude de passage de canalisation sur cette même parcelle section ZI N°2 (canalisation Ø200mm déjà existante sur la parcelle).

Madame Rolande AMAUGER, seule propriétaire de la parcelle ZI n°3, consent à la constitution d'une servitude gratuite de passage de canalisation sur cette parcelle (canalisation Ø200mm déjà existante sur la parcelle).

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'approuver l'acquisition, moyennant le prix de 500,00 €, d'une surface d'environ 25 m² à prendre sur la parcelle identifiée au cadastre section Z1 n°2, d'une contenance totale de 6 990 mètres carrés, située sur le territoire de la commune de Mirebeau, lieudit la Bas de Gâtine (Vienne), appartenant à Mesdames Rolande AMAUGER et Nicole PASQUINET, propriétaires indivis, avec les constitutions de servitudes nécessaires au projet,
- de confier l'établissement de l'acte authentique à la Selarl "Notaccords" (Maître Guillaume Carré), titulaire d'un office notarial à Saint-Georges-lès-Baillargeaux (Vienne), les frais d'acte, estimés à environ 400,00 €, étant à la charge du Syndicat,
- d'autoriser le Président à arrêter les termes de l'acte authentique de vente et à le signer, de même que tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
21/03/2023
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°3

Objet : Réalisation de travaux de rénovation / mise en séparatif des réseaux d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable Place de la Mairie et Rue de la Vieille Auberge à PERSAC - Prog 2023 - Budgets Eau & Assainissement

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau que la commune de Persac poursuit un projet d'aménagement de voirie Place de la mairie en 2023.

En amont de cette opération, il est nécessaire pour Eaux de Vienne de réaliser les travaux suivants :

- Assainissement (travaux inscrits dans le schéma directeur d'assainissement) :
 - Pose de 121 ml de réseau Ø315mm PVC
 - Pose de 165 ml de réseau Ø200mm PVC
 - Reprise de 15 branchements
 - Remplacement du déversoir d'orage route de Moulisme
- Eau potable :
 - renouvellement du réseau d'eau potable sur 159 ml en fonte Ø60mm, renouvellement de 12 branchements

Il est proposé que la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de ces travaux soit assurée par Eaux de Vienne.

Ces travaux ont été inscrits dans le programme des investissements du comité local du Lussacois sur l'année 2023.

Ils se décomposent comme suit :

Prestations	Montant € HT
Travaux d'assainissement	185 000
Travaux d'eau potable	55 000
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne » assainissement	9 600
Maîtrise d'œuvre « Eaux de Vienne » eau potable	2 800
TOTAL	252 400

Pour la réalisation des travaux d'assainissement et sous réserve de l'accord des financeurs, le plan de financement est le suivant :

- | | |
|----------------------------------|-----|
| - Agence de l'eau Loire Bretagne | 40% |
| - Département | 15% |
| - Eaux de Vienne | 45% |

Le Bureau décide, à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement pour un montant de 240 000 € HT ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicable aux pouvoirs adjudicateurs ;

- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux Place de la Mairie, Rue de la Vieille Auberge et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°4

Objet : Réalisation de travaux de réhabilitation de réservoirs

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau des travaux de réhabilitation de huit réservoirs d'eau potable prévus au niveau des Comités Locaux suivants :

Comité local	Travaux
LUSSACOIS	Réhabilitation du réservoir de Queaux – La Clie
BUSSIERE SAINT SAVIN	Réhabilitation du réservoir de Paizay le Sec – La Chaise
VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	Réhabilitation du réservoir de Angles sur Anglin – Le Château d'eau
VAL DE GARTEMPE ET CREUSE	Réhabilitation du réservoir de La Roche Posay – Le Paradis
GRAND POITIERS EST	Réhabilitation du réservoir de Tercé – La Bertinière
VAUX SUR VIENNE	Réhabilitation du réservoir de Orches – Les Clouzeaux
VAUX SUR VIENNE	Réhabilitation du réservoir de Saint Genest d'Ambière – Les Fossés
HAUT POITOU OUEST	Réhabilitation du réservoir de Ayron – Le bourg

Le montant total de l'opération est le suivant :

	Montant travaux (€.H.T.)	Maîtrise d'oeuvre "Eaux de Vienne" (€.H.T.)	Total (€.H.T.)
Réhabilitation de huit réservoirs	1 680 000	89 040	1 769 040

Le Président précise que les crédits nécessaires ont été validés et votés par le Comité syndical d'Eaux de Vienne-Siveer, à la section d'investissement du budget eau, lors de la séance du 8 février 2023.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement pour un montant de 240 000 € HT ;

- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicable aux pouvoirs adjudicateurs ;
- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux Place de la Mairie, Rue de la Vieille Auberge et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
21/03/2023
Qualité : Actes -
Président

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°5

Objet : Réalisation de travaux de modification, de protection ou de déviation des ouvrages d'eau potable nécessités par les travaux de construction de la déviation de la RN 147 de Lussac-les-Châteaux (prog 2023 - budget Eau CL du Lussacois)

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Le Président informe les membres du Bureau que, par arrêté ministériel du 23 avril 2019, le projet de construction de la déviation de la RN 147 de Lussac-les-Châteaux a été déclaré d'utilité publique après signature et publication au Journal officiel.

Le tracé de la déviation de Lussac-les-Châteaux traverse ou longe des ouvrages d'eau potable et rend nécessaire des travaux de modification, de protection ou de déviation de ceux-ci.

Les ouvrages concernés sont les réseaux d'eau potable appartenant à Eaux de Vienne, intersectés par le tracé de déviation et existant à la date de déclaration d'utilité publique soit le 23 avril 2019 :

- SECTEUR MAZEROLLES - GIRATOIRE CACAHUÈTE RD13
 - Déplacement du réseau d'eau potable :
 - ◆ Pose de canalisations Ø90mm PEHD PN 16 sur environ 185 ml.
 - ◆ Pose de canalisations Ø50mm PEHD PN 16 sur environ 630 ml.
 - Reprise de 4 branchements associés.

- SECTEUR MAZEROLLES - PS RD727
 - Déplacement du réseau d'eau potable (comprenant une phase provisoire) :
 - ◆ Phase provisoire (pendant la construction du Génie civil du pont) : Pose de canalisations Ø90mm PEHD PN 16 sur environ 600 ml.
 - ◆ Phase définitive : Pose de canalisations Ø90mm PEHD PN 16 sur environ 1060 ml.
 - ◆ Passage de la canalisation dans le caniveau technique du pont, pose d'une canalisation calorifugée sur l'emprise.

- SECTEUR LUSSAC - CR DE LA BARONNERIE (Chantegros)
 - Déplacement du réseau d'eau potable :
 - ◆ Pose de canalisations Ø90mm PEHD PN 16 sur environ 210 ml.
 - ◆ Pose d'un fourreau Ø140mm PEHD PN 16 sur environ 210 ml passage de la canalisation Ø90mm y compris centreurs.
 - Reprise de 4 branchements associés;

- SECTEUR FERME DE MAUVILLANT
 - Suppression des branchements d'eau existants et création d'un branchement pour l'installation de chantier;

- SECTEUR LUSSAC - FERME DU PETIT AGE
 - Suppression du branchement d'eau et enlèvement de la prise en charge sur la conduite;

- SECTEUR LUSSAC - GIRATOIRE RD727B / RN147 + HAMEAU DU PETIT AGE
 - Déplacement du réseau d'eau potable, ré-alimentation du hameau du Petit Age :
 - ◆ Pose de canalisations Ø160mm PEHD PN 16 sur environ 220 ml dont 60ml sous fourreau Ø315mm PEHD PN16 (emprise giratoire RD727B / RN 147) y compris centreurs;
 - ◆ Pose de canalisations Ø63mm PVC PN 16 sur environ 910 ml pour ré-alimentation du hameau du Petit Age.
 - Reprise de 2 branchements associés.

La maîtrise d'ouvrage est portée soit par l'Etat, soit par Eaux de Vienne selon le découpage suivant :

Secteurs	Maîtrise d'ouvrage
Mazerolles - Giratoire cacahuète RD13	Etat
Mazerolles - PS RD727	Etat
Lussac - CR de la Baronnerie (Chantegros)	Etat
Ferme de Mauvillant	EAUX DE VIENNE
Lussac - Ferme du Petit Age	EAUX DE VIENNE
Lussac - Giratoire RD727b / RN147 + Hameau du Petit Ages	EAUX DE VIENNE

Chaque partie assure la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre de ses travaux.

L'ensemble des coûts de l'opération sera pris en charge par l'Etat.

Le montant prévisionnel de l'opération est de 183 428,30 € HT. Il se décompose comme suit :

Secteurs	Montants (HT)
Mazerolles - Giratoire cacahuète RD13 Frais d'études et de suivi des travaux réalisés par le Syndicat	6 172,50 €
Mazerolles - PS RD727 Frais d'études et de suivi des travaux réalisés par le Syndicat	5 844,23 €
Lussac - CR de la Baronnerie (Chantegros) Frais d'études et de suivi des travaux réalisés par le Syndicat	2 971,54 €
Ferme de Mauvillant Suppression du branchement existant et création d'un branchement de chantier par le Syndicat	1 725,00 €
Lussac - Ferme du Petit Age Suppression du branchement, enlèvement de la prise en charge sur la conduite par le Syndicat	1 725,00 €
Lussac - Giratoire RD727b / RN147 + Hameau du Petit Age Prestations (Frais d'études, travaux, contrôles de compactage et d'étanchéité, suivi des travaux)	164 990,03 €
TOTAL	183 428,30 €

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'accepter la réalisation des travaux de réseaux d'eau potable et d'assainissement pour un montant de 240 000 € HT ;
- de lancer pour la réalisation de ces travaux, une consultation, selon une procédure adaptée, qui aboutira à la passation d'un marché de travaux, selon l'article R2123-1 1° du Code de la commande publique, applicable aux pouvoirs adjudicateurs ;

- d'autoriser le Président à signer le marché de travaux Place de la Mairie, Rue de la Vieille Auberge et tous documents à intervenir dans leur passation et leur exécution, y compris les actes modificatifs éventuels, dans la limite de +15% des crédits indiqués ci-dessus.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Publié le même jour que la transmission à la Préfecture

Extrait du registre des délibérations du Bureau Réunion du 14 mars 2023

L'an deux-mille-vingt-trois, le 14 mars, à partir de 9 heures, les membres du Bureau du syndicat mixte «Eaux de Vienne-Siveer» se sont réunis dans la salle dénommée « Vienne » à Poitiers (Vienne), au siège d'Eaux de Vienne-Siveer, 55 rue de Bonneuil-Matours, sous la présidence de Monsieur Rémy Coopman.

Délibération n°6

Objet : **Fourniture de matériels informatiques et de licences logicielles de 2023 à 2027**

Date de la convocation : 07/03/2023
Nombre de membres du Bureau : 25
Nombre d'élus présents : 19
Nombre d'élus ayant donné pouvoir : 4
Nombre de droits de vote : 23 (92 %)
Secrétaire de séance : Gilbert JALADEAU

Étaient présents :

Dans la salle "Vienne" (19) :

Madame Evelyne AZIHARI	Monsieur Rémy COOPMAN
Monsieur Christian CHAPLAIN	Monsieur Patrick CHARRIER
Monsieur Claude DAVIAUD	Monsieur Joël DORET
Monsieur Bernard HENEAU	Monsieur Jean-Pierre JAGER
Monsieur Gilbert JALADEAU	Madame Odile LANDREAU
Monsieur Roland LATU	Monsieur Michel MALLET
Madame Françoise MICAULT	Monsieur Philippe PATEY
Monsieur Edouard RENAUD	Monsieur Bernard ROUSSEAU
Monsieur Jacques SABOURIN	Monsieur Claude SERGENT
Monsieur Thierry TRIPHOSE	

Absents ayant donné pouvoir (4) :

Monsieur REVEILLAULT a donné pouvoir à Monsieur PATEY
Monsieur LUCAUD a donné pouvoir à Monsieur LATU
Monsieur GUILLON a donné pouvoir à Monsieur HENEAU
Monsieur DABADIE a donné pouvoir à Monsieur COOPMAN

Absents excusés (2) :

Madame Pascale GUITTET et Monsieur Frédy POIRIER

Assistaient également à la séance : Messieurs Bruno ALAPETITE, Olivier HOUSSIN, Jean-Philippe JOLY, Yves KOCHER, Pascal LEVAVASSEUR, Alexandre SALINI et Mesdames Sylviane BEAUVAIS, Mélanie ELIE, Sabine GODET et Louise PEINTUREAU

Le Président rappelle que, en mars 2019, le Syndicat a attribué deux accords-cadres à marchés subséquents pour la fourniture de matériels informatiques et de licences logicielles, dans un contexte en forte évolution.

Le parc actuel est composé d'environ 400 postes informatiques, dont le renouvellement est assuré à hauteur de 1/6ème par an (soit environ 65 postes par an).

Les montants des accords-cadres sont les suivants :

Lot	Montants maximums annuels des marchés	Dépenses 2022
1 - Fourniture de matériels informatiques	90 000 €	50 000 €
2 - Fourniture de licences logicielles	35 000 €	21 000 €

Ces accords-cadres s'achèveront le 31 mai 2023. Aussi, il conviendrait de lancer une consultation en appel d'offre ouvert. L'allotissement et les montants des investissements pourraient être les suivants :

Lot	Montants maximums annuels	Montant maxi sur 4 ans
1 - Fourniture de matériels informatiques	90 000 €	360 000 €
2 - Fourniture de licences logicielles	35 000 €	140 000 €
	Total	500 000 €

Le coût d'investissement est évalué à environ 125 000 € par an, soit un total de 500 000 € HT sur la durée du marché, soit 4 ans.

Le Bureau décide à l'unanimité :

- d'approuver le projet de fourniture de matériels informatiques et de licences logicielles pour un montant maxi de 500 000,00 € HT sur la durée des marchés, selon le détail ci-dessus ;
- de prendre acte du lancement de la consultation, selon une procédure d'appel d'offres ouvert, selon la réglementation applicable à la commande publique et aux pouvoir adjudicateurs ;
- d'accepter les modalités suivantes: accords-cadres à marchés subséquents pour une période ferme de 2 ans, reconductibles 2 fois pour des périodes d'un an chacune ;
- d'autoriser le Président à signer tous documents afférents à intervenir dans la limite des crédits inscrits aux budgets.

Fait et délibéré le jour, mois et an que ci-dessus.

Le Président,

Signé électroniquement
par : Rémy COOPMAN
Date de signature :
21/03/2023
Qualité : Actes -
Président